LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

La médaille de la Résistance française est la seconde décoration créée par le général de Gaulle pendant la Seconde Guerre mondiale après la croix de la Libération. Aujourd'hui encore, elle est attribuée à titre posthume sous certaines conditions à des résistants et des Français libres. En 2019, la Fondation de la Résistance et l'Association nationale des descendants des médaillés de la Résistance française (ANDMRF) se sont associées pour réaliser une exposition itinérante consacrée à cette médaille et à ses titulaires. Ce dossier en constitue le prolongement.

SOMMAIRE

- Une médaille pour récompenser la diversité des acteurs de la Résistance ..... **p. I à V**
  Par Fabrice Bourrée
- Les avatars de la médaille de la Résistance avec rosette .....**p. VI**
  Par Fabrice Bourrée
- Une communauté religieuse distinguée de la médaille de la Résistance : les sœurs du Très Saint-Sauveur ..... **p. VII**
  Par Bertrand Merle
- La commission nationale de la médaille de la Résistance française d'hier à aujourd'hui ..... **p. VIII**
  Par Fabrice Bourrée

Une médaille pour récompenser la diversité des acteurs de la Résistance *Par Fabrice Bourrée*

Une création en pleine guerre

Soucieux de décorer davantage d'individus et de collectivités sans pour autant céder sur l'extrême sélectivité de l'Ordre de la Libération créé en novembre 1940, le général de Gaulle, chef de la France libre, envisage dès le début de l'année 1942 la création d'une nouvelle décoration. *« Pour obtenir l'Ordre de la Libération, il est nécessaire d'avoir à son actif une action d'éclat véritablement exceptionnelle. Le brave ingénieur P. ne me parait pas dans ce cas. Toutefois une décoration intermédiaire est actuellement à l'étude pour laquelle je vous prie de me proposer monsieur P. en temps utile*[1] *»*

Il s'agit en réalité bien plus que de créer une nouvelle distinction. Dans un contexte difficile pour le général de Gaulle à la fin 1942 et au début 1943, la médaille de la Résistance française lui permettrait de disposer d'un instrument pour renforcer sa légitimité comme chef de toute la Résistance alors que celle-ci est mise à mal à la fois par les Alliés, notamment Roosevelt, qui lui préfèrent le général Giraud, et par la contestation qui se développe à son égard chez certains chefs de mouvements en métropole, comme Henri Frenay qui lui reprochent de vouloir « confisquer » la Résistance intérieure au profit de la France combattante. C'est ce qui ressort du courrier que le commandant Claude Hettier de Boislambert adresse à l'intendant militaire le 4 mai 1943. En lui transmettant le projet de l'insigne destiné à servir pour la médaille de la Résistance, Hettier de Boislambert précise *« […] le général de Gaulle insiste personnellement très vivement pour que ce projet soit exécuté dans les délais minima. Je suggère que l'exécution de cette décoration soit confiée à des spécialistes car le Général tient, pour des raisons de justice, de propagande et de politique à ce que l'attribution de cette médaille ait lieu aussi rapidement que possible*[2] *».*

Le général de Gaulle met en place en juillet 1942 *« une commission ayant pour objet la création d'une décoration destinée à récompenser les mérites des personnes ayant eu une part effective et importante dans le ralliement des territoires à la France combattante*[3] *»* placée sous la présidence du médecin général Adolphe Sicé, inspecteur général du service de santé de la France libre, membre du conseil de Défense et du conseil de l'Ordre de la Libération. Les commissaires nationaux (Économie, Colonies et Marine marchande, Affaires étrangères, Marine, Air et Guerre) sont conviés à la première réunion de la commission le 13 août 1942[4]. Après avoir entendu plusieurs propositions relatives au nom et au caractère de la distinction envisagée, la commission charge chacun de ses membres de lui soumettre des suggestions au cours d'une prochaine réunion programmée le 20 août.

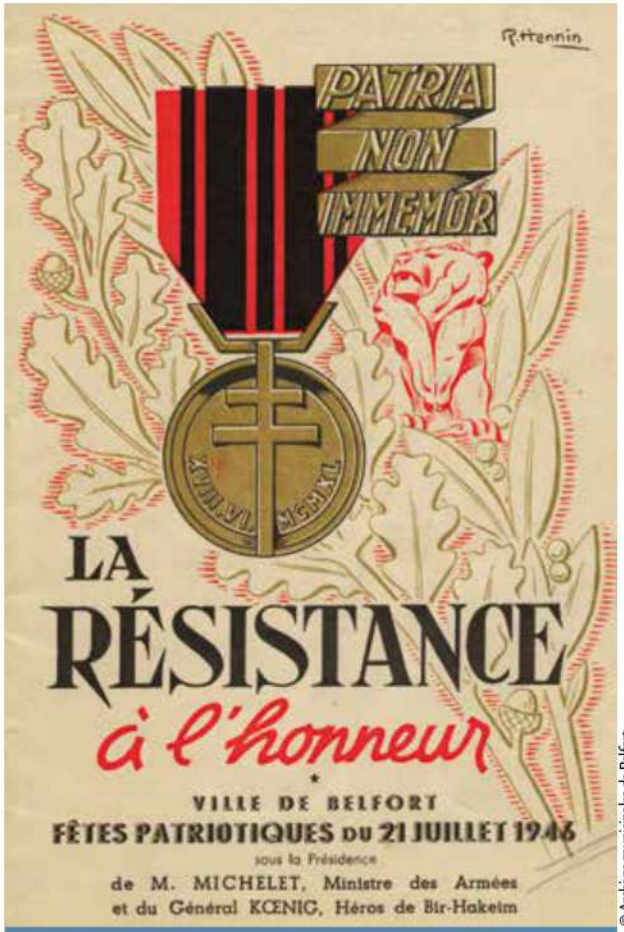

© Archives municipales de Belfort

▲ Couverture du programme des cérémonies patriotiques de la ville de Belfort du 21 juillet 1946.
À cette occasion, Edmond Michelet, ministre des Armées, remet la médaille de la Résistance au corps des sapeurs-pompiers et aux scouts routiers de Belfort.

Le 20 août 1942, la commission arrête son choix sur l'appellation de cette nouvelle décoration qui devient la « médaille de la Résistance française ». Une proposition d'ordonnance est adressée pour avis aux commissaires nationaux le 16 octobre 1942. Quelques amendements sont proposés au texte initial. La maquette de l'insigne est elle-même sujette à critique. René Cassin commissaire national à la Justice, estime qu'elle *« n'est pas de couleur harmonieuse »*. Le général Valin, commissaire national à l'Air déclare quant à lui que *« la croix de Lorraine dépassant lui donne la forme d'une croix*[5] *»*.

Par l'ordonnance du 9 février 1943, le général de Gaulle institue la médaille de la Résistance française *« destinée à reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, ont contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et ses complices depuis le 18 juin 1940 »*. Plusieurs catégories de personnes ont été de fait décorées pendant et après la guerre : des résistants de l'intérieur ; des Français libres ; des acteurs des ralliements au sein de l'Empire de troupes, de navires ou d'avions à la France combattante ; des participants à des organisations de la France combattante à l'étranger. À titre posthume elle peut être décernée à des fusillés, à des morts

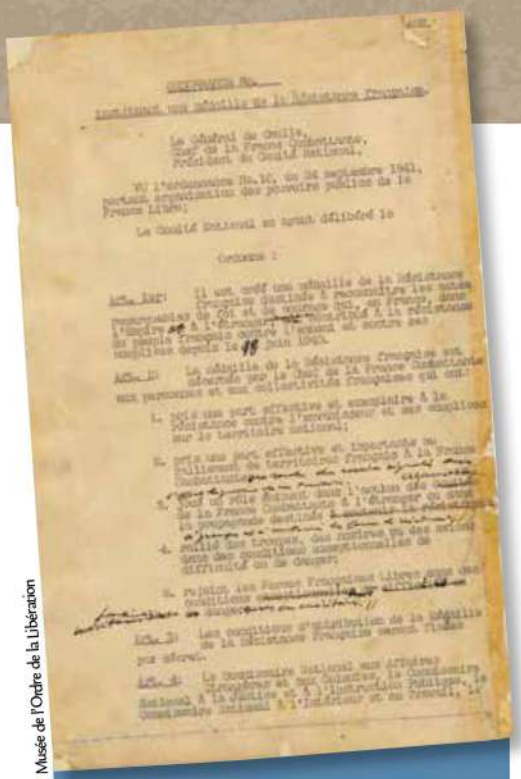

Musée de l'Ordre de la Libération

▲ Projet d'ordonnance instituant la médaille de la Résistance française annoté de la main du général de Gaulle.

Toutes les annotations du Général seront prises en compte dans la version finale de l'ordonnance n° 42 signée à Londres le 9 février 1943.

en déportation ou au cours de leur internement, à des résistants et des Français libres tués au combat, exécutés par l'ennemi ou morts en mission de guerre. Enfin, à titre exceptionnel, elle peut être remise à des étrangers qui se seraient distingués dans l'accomplissement d'actes comparables au service de la France.

Le décret du 9 février 1943, fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 42 de la France libre signée le même jour, prévoit la forme de la médaille de la Résistance, sa place protocolaire dans le port des décorations officielles, ainsi que les conditions d'attribution.

Ce n'est qu'après la guerre, par une ordonnance du 2 novembre 1945, qu'il est décidé d'instituer un grade supérieur – avec rosette – pour les résistants s'étant signalés par l'importance des services rendus ou par la gravité des risques courus. La rosette, de couleur rouge et noire, est apposée sur le ruban. Actuellement, dans l'ordre de préséance des décorations, la médaille de la Résistance figure en dixième position.

Le choix des symboles, une référence à la culture antique et patriotique

La maquette de la médaille de la Résistance française a été réalisée, tout comme celle de la croix de la Libération, par le lieutenant des Forces françaises libres Antoine Mella dit « Tony ». Son métier civil d'artiste peintre et décorateur le désigne tout naturellement pour réaliser ce projet qui est soumis à l'approbation du général de Gaulle.

La croix de Lorraine est le symbole de la France libre depuis qu'elle a été adoptée en juillet 1940 pour servir d'emblème aux Forces navales françaises libres à l'initiative du vice-amiral Muselier, soucieux d'opposer une croix susceptible d'illustrer la lutte patriotique à la croix gammée nazie. Le fait de la placer à l'avers de la médaille souligne la volonté du général de Gaulle d'assoir son statut de chef de tous les résistants, alors que l'unification totale de la Résistance n'est pas encore réalisée au début 1943 et que l'autorité du Général est parfois contestée par les chefs de la Résistance intérieure. La date en chiffre romain « XVIII.VI.MCMXL » (18 juin 1940) procède de la même volonté d'inscrire dans le bronze l'appel du général de Gaulle comme l'acte fondateur de cette résistance.

L'inscription latine *« Patria non immemor »* (« La Patrie n'oublie pas ») au revers est une façon de rappeler que le patriotisme est le principal élément unissant des résistants appartenant à des milieux socio-culturels différents et qui ont pu, avant la guerre, militer dans des formations politiques opposées. Ce recours à la culture antique, qui occupe une place importante dans l'éducation des élites de l'époque, est aussi un moyen d'affirmer que leur combat les oppose à la barbarie nazie. Elle permet enfin de placer l'engagement des résistants dans la longue durée et dans la continuité des grandes luttes patriotiques (soldats de l'An II, anciens combattants de 1870-71 ou de 1914-1918). Les couleurs rouge et noir du ruban symbolisent le deuil et le sang versé pour la libération du pays.

Fabriquer une médaille en temps de guerre

La fabrication de la médaille se heurte à d'importantes difficultés, liées à la fois aux pénuries qui caractérisent la période mais aussi au fait que la France combattante soit totalement dépendante des Britanniques pour ses approvisionnements, ce qui donne par conséquent à ces derniers un droit de regard.

Le 4 mai 1943, le projet de module de la médaille est adressé à la direction du service de l'Intendance à Londres avec une demande d'exécution dans les meilleurs délais. Immédiatement consultés, les fournisseurs britanniques objectent que *« cette maquette présentait des incompatibilités tant techniques que purement artistiques et qu'en conséquence quelques modifications étaient considérées comme nécessaires*[6] *»*. Les difficultés de réalisation étaient *« d'autant plus grandes que les moyens, tant en outillage qu'en personnel spécialisé, laissés à la disposition des fabricants de médailles au cours d'une quatrième année de guerre étaient réduits*[7] *»*. De plus, les instructions sur les matières premières *« rendant obligatoire l'emploi de tel ou tel alliage, ne se prêtaient pas à la réalisation de certains détails demandés*[8] *»*.

Les membres de la commission de la médaille de la Résistance consultés à plusieurs reprises refusent toute modification à la maquette originale. Cette situation perdure jusqu'à ce que le commandant Hettier de Boislambert donne, le 23 juillet 1943, son accord sur une nouvelle maquette. Le 16 août, les licences de fabrication sont accordées. En parallèle, la fabrication du ruban est lancée. Fin août 1943, 450 barrettes de poitrine sont expédiées à Alger, siège du Comité français de Libération nationale (CFLN), dans l'attente de pouvoir expédier les médailles.

Cependant, le 17 septembre 1943, un échantillon-type de la médaille présenté par le fournisseur est estimé par le commandant Hettier de Boislambert d'un module trop grand *« bien que semblable à celui de la maquette originale »* selon le courrier de la direction de l'Intendance. La mise en œuvre de nouvelles matrices retarde à nouveau la fabrication des médailles. Le modèle définitif est agréé fin octobre 1943. La fabrication est assurée par la maison londonienne *J.R Gaunt and Son* et les premiers exemplaires sont livrés le 29 décembre 1943.

Dans sa lettre du 11 janvier 1944, l'aspirant Salmon de la direction de l'Intendance attire l'attention sur le fait *« que les commandes de décorations passées en Grande-Bretagne par le service de l'Intendance n'ont aucun caractère officiel et ne peuvent être comparées aux marchés passés par les autorités militaires sur leur territoire national. Il est en conséquence impossible d'imposer aux fournisseurs des conditions précises en ce qui concerne les délais de livraison et aucune sanction ou amende ne peut leur être infligée*[9] *»*.

Depuis la Libération, le module officiel de la médaille est frappé par la Monnaie de Paris qui a racheté en novembre 1944 à la maison *J.R Gaunt and Son* les matrices originales. Des modèles dits « privés » sont produits par d'autres fabricants.

© Service historique de la Défense, Vincennes GR 16 P 409 617

◀ Antoine Mella.

Dessinateur de la croix de la Libération et de la médaille de la Résistance française, Antoine Mella est né à Londres en 1907. Il signe son engagement dans la France libre en décembre 1940 puis rejoint le Bureau central de renseignements et d'action en août 1941 avec le grade de sous-lieutenant. Il termine la guerre en qualité d'adjoint au chef de la Direction du service de renseignements. La médaille de la Résistance, qu'il a lui-même dessinée, lui a été décernée le 6 avril 1944.

Attribuer la médaille à titre individuel

Au total, 65 012 personnes ont été décorées de la médaille de la Résistance française. Parmi celles-ci, on trouve 5 640 femmes, soit moins de 9 % seulement du total, ce qui montre, comme pour les autres décorations une sous-représentation par rapport à ce qu'a pu être leur rôle dans la Résistance. 4 571 personnes ont reçu une médaille avec rosette. 25 679 médailles ont été attribuées à titre posthume jusqu'à aujourd'hui.

467 Compagnons de la Libération sont également médaillés de la Résistance. Le général de Gaulle était opposé à l'attribution de la médaille de la Résistance aux titulaires de la croix de la Libération. Certaines exceptions ont cependant été admises pour les personnes qui s'étaient à nouveau distinguées dans la Résistance, après avoir reçu la croix de la Libération, ou inversement. Un courrier du cabinet du général de Gaulle du 18 mars 1944 reconnaît que dans quelques cas particuliers des exceptions sont possibles. *« C'est ainsi que l'attribution de la médaille de la Résistance aux Gouverneurs Éboué et Laurentie, déjà récompensés par la croix de la Libération, pour leur attitude courageuse de juin à août 1940, me paraît faire double emploi. Je vous transmets toutefois une proposition de M. Jacquinot, en faveur de l'Amiral d'Argenlieu, qui a également été présentée, à la demande de Boislambert, et qui paraît justifier une exception, étant donné le rôle éminent joué par l'Amiral d'Argenlieu au début de la France libre, sa qualité de Chancelier de l'Ordre de la Libération et ses multiples activités pour la Libération dans de nombreux territoires : Dakar, Cameroun, AEF, Gabon, Pacifique*[10]. »

© Service historique de la Défense, Vincennes GR 16P 295 544

▲ **Gabrielle Martinez-Picabia.**

Les tous premiers médaillés présentent des profils divers même s'il s'agit de Français(e)s libres. **Émile Thomas**, acteur important du ralliement de l'Afrique équatoriale française (AEF) à la France libre en 1940 et disparu en mer, figure en premier dans le *Journal officiel de la France combattante* du 15 juin 1943 (décret n° 1032). Mais en réalité les deux premières titulaires sont **Gabrielle Martinez-Picabia** et **Lucienne Cloarec**, deux jeunes résistantes, comme en témoigne leur numéro de décret (n° 1006). Leurs décrets n'ont pas été publiés pendant la guerre pour les protéger et assurer la sécurité de leurs familles restées en France. Fondatrice dès janvier 1941 du réseau de renseignement *Gloria SMH*, **Gabrielle Martinez-Picabia** fuit la répression et rejoint Londres le 12 mars 1943 où elle s'engage dans le Corps des Volontaires françaises. **Lucienne Cloarec,** après avoir mené la lutte contre l'occupant en France, embarque le 30 mars 1943 pour l'Angleterre accompagnée des hommes qu'elle héberge. Elle s'engage ensuite comme infirmière dans les Forces navales françaises libres.

Toutes les classes d'âge sont représentées parmi les médaillés. Décorés à titre posthume respectivement en 1960 et 1961, **Marie Blanc**, née Bec en 1853, et **Achille Blondieux**, né en 1857, sont les « doyens » des médaillés.

Les plus jeunes médaillés de la Résistance française sont, à ce jour, Gérard Vessereau et Christiane Delvalez. Né en 1934 à Strasbourg, **Gérard Vessereau** est décoré à l'âge de 13 ans (décret du 11 mars 1947) pour avoir convoyé des postes-émetteurs et des armes et avoir effectué des liaisons entre les départements du Cher et de la Nièvre. Par le décret du 31 mars 1947, la médaille de la Résistance française est attribuée à **Christiane Delvalez**, née en 1934 à Lille. Cette jeune fille, arrêtée par les Allemands en Dordogne le 5 avril 1944, incarcérée au fort du Hâ à Bordeaux et interrogée pendant quatre jours, ne dévoile pas les caches de résistants qu'elle connaît, parmi lesquels figure notamment son oncle, recherché par la *Gestapo*.

Si de nombreux résistants ont été décorés une fois la guerre terminée, certaines décorations ont aussi pu être remises en France du temps de la clandestinité, comme l'attestent des documents et témoignages qui évoquent le parachutage de quelques médailles en France occupée. Elles ont été remises dans les maquis, notamment dans les départements de l'Ain et de la Drôme, soulignant ainsi la volonté de décorer immédiatement des combattants engagés dans des organisations métropolitaines malgré le contexte d'occupation au sein des organisations de Résistance métropolitaine. L'Ordre de la Libération conserve parmi ses archives le mémoire de proposition d'André Lamblot pour l'attribution de la croix de la Libération. Ce document signale que la médaille de la Résistance *« parachutée avec insigne FFL en juin 1944 »* lui a été remise par le commandant des FFI de l'Ain. Gendarme passé au maquis en 1943, Lamblot était adjoint au responsable du PC départemental des FFI de l'Ain. Il semble que cette remise de médaille n'a jamais été régularisée par décret. Maquisard de la compagnie Pons dans la Drôme, Albert Fié se souvient de l'arrivée fin juin 1944 dans sa compagnie de René Fanget : *« Lorsque "Yanka" est arrivé au camp, il avait déjà reçu la médaille de la Résistance qui lui avait été parachutée et que nous n'avions jamais vue* [11] *».*

Par ailleurs, le général de Gaulle procéda lui-même à une remise de médailles de la Résistance à la villa des Glycines à Alger le 6 avril 1944. Au cours de cette cérémonie, la médaille fut notamment remise à Jacques Soustelle, responsable de la Direction générale des services spéciaux, à René Capitant, commissaire à l'Instruction publique du Comité français de Libération nationale, ou encore à l'officier d'état-major Bernard Karsenty.

© Service historique de la Défense, Vincennes

▲ **Alger, le 6 avril 1944, le général de Gaulle procède à une remise de médailles de la Résistance française.**

Sur cette photographie, il vient de remettre cette décoration à René Capitant, commissaire à l'instruction publique du Comité français de Libération nationale. À ses côtés se trouve Jacques Soustelle, responsable de la Direction générale des services spéciaux.

Portraits de médaillés

En créant la médaille de la Résistance française, le général de Gaulle veut montrer qu'il est le chef de tous les résistants. Ceux de « l'extérieur », qui l'avaient rejoint à Londres, mais aussi ceux de « l'intérieur », qui luttaient en France et dans son Empire. Quelques parcours de médaillés illustrent cette diversité.

Un responsable FTP-MOI, Marcel Langer (1903-1943)
Médaillé à titre posthume

© MRN, Champigny-sur-Marne

D'origine polonaise, Marcel Langer est l'un des fondateurs de la 35e brigade FTP-MOI, active dans la région toulousaine. Arrêté en février 1943, il est jugé par la section spéciale de la Cour d'appel de Toulouse qui décide d'en faire un exemple. Marcel Langer a le profil type des « terroristes » dénoncés par la propagande vichyste : il est juif, étranger et communiste. Condamné à mort, Marcel Langer est guillotiné à la prison Saint-Michel de Toulouse (Haute-Garonne) le 23 juillet 1943.

Un chef de réseau en Indochine, Marcel Levain (1909-1989)
Médaillé avec rosette

© Service historique de la Défense, Vincennes

Le capitaine Marcel Levain monte à Cao-Bang (Tonkin) des liaisons de renseignements avec les Chinois, alors en guerre avec le Japon. Ne souhaitant pas voir l'Indochine isolée des combats menés par la France libre, il parvient en 1943 à établir la première liaison directe avec Alger. Il organise les liaisons extérieures avec la Mission militaire française en Chine et avec les Forces françaises d'Extrême-Orient à Calcutta. Le 9 mars 1945, lorsque le Japon décide d'occuper l'Indochine, il détruit les archives et le matériel de son poste de commandement. Capturé, il est interné au camp de Hoa Binh. Il parvient à s'évader le 23 août et rejoint la Mission militaire en Chine.

Un tirailleur sénégalais, Demba Diouf (1899- date inconnue)
Médaillé de la Résistance

© Service historique de la Défense, Vincennes

Né à Dakar (Sénégal/ AOF), Demba Diouf sert au sein de la marine nationale à Dakar entre 1916 et 1918 puis au bataillon de l'Afrique occidentale française. Il rallie volontairement la France libre à Fort-Lamy (Tchad) le 26 août 1940. En liaison avec Félix Éboué, il devient un propagandiste actif dans les milieux autochtones. Affecté au Régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, il participe à la campagne du Fezzan avec la colonne Leclerc. Il y sert jusqu'à la fin des hostilités avec le grade de sergent.

Attribuer la médaille à titre collectif

Si elle a pu être attribuée à titre individuel, la médaille de la Résistance française a également récompensé des unités militaires, des collectivités territoriales et des collectivités civiles. Ces attributions soulignent toujours la volonté de récompenser la Résistance dans toute sa diversité. Elles constituent aussi une façon de montrer que la Résistance a pu se développer dans tous les corps de la société, y compris ceux qui étaient pourtant susceptibles de servir fidèlement l'ordre en place incarné par le régime de Vichy (armée, gendarmerie, police), et d'insister sur les liens qui existaient entre la Résistance et la société civile (en décorant des communes pour le soutien qu'elles ont pu apporter aux résistants et les représailles que cela a pu leur valoir).

Les entités militaires

Des unités militaire, qui se sont distinguées au sein des troupes françaises libres et en combattant en Afrique ou au Moyen-Orient ont reçu cette distinction. Il en est de même pour quelques entités de l'armée métropolitaine décorées pour avoir mené des actions clandestines ou participé aux combats de la Libération contre les Allemands comme le **1er régiment d'infanterie**, la **brigade de gendarmerie de La Chapelle-en-Vercors** (Drôme), les **écoles militaires préparatoires de Tulle** (Corrèze) **et d'Autun** (Saône-et-Loire).

Du côté de la France libre, le décret du 3 août 1946 attribue la médaille de la Résistance au **groupe de bombardement *Bretagne*** des Forces aériennes françaises libres et au **sous-marin *Casabianca*.** En novembre 1946, ce sont douze bâtiments des Forces navales françaises libres qui reçoivent cette décoration. Les dernières attributions ont lieu en mars 1947 pour le **1er régiment de fusiliers-marins**, le **patrouilleur *Poulmic*** et la **13e demi-brigade de Légion étrangère.** Au total, 17 unités des Forces françaises libres auxquelles il faut ajouter l'**école des Cadets de la France libre** sont décorées de la médaille de la Résistance française. Sur l'ensemble, les Forces navales françaises libres sont les plus décorées avec quatorze bâtiments auxquels il faut ajouter le 1er régiment de fusiliers marins médaillé de la Résistance avec rosette.

© Musée de l'Ordre de la Libération

▲ **Le sous-marin *Casabianca*.**

Les collectivités territoriales

Lors de sa séance du 20 juillet 1944 la commission de la médaille de la Résistance française décide d'attribuer cette décoration à des collectivités.

Parce que la Seconde Guerre mondiale a été une guerre totale, impliquant au plus haut point les populations civiles, des communes ont pu être particulièrement touchées par le conflit, que ce soit à cause des opérations militaires ou des représailles menées par l'occupant. La médaille de la Résistance a ainsi été décernée à 17 communes qui avaient pu marquer leur soutien à la Résistance, au risque de représailles et de sacrifices souvent importants. Le **Territoire de Nouvelle-Calédonie** a également reçu cette distinction pour avoir été l'un des tous premiers à se rallier à la France libre, dès l'été 1940. Sur ces 17 communes, trois sont situées dans le département du Finistère, l'un des départements qui a connu le plus de départs pour rallier la France libre en 1940, trois autres dans le département de l'Ain et deux dans le département du Lot, deux « terres de maquis » qui ont eu à subir d'importantes représailles allemandes.

Les collectivités civiles

En décidant de récompenser certaines collectivités civiles, le général de Gaulle a choisi de distinguer la diversité des types d'actions.

La propagande est ainsi représentée avec l'attribution de la médaille de la Résistance à l'**Association des Français de Grande-Bretagne** (mai 1943), **Radio-Brazzaville**, la « voix de la France libre » (janvier 1946) et la **Fédération de la presse clandestine** (mars 1947) chargée de préparer la presse libre lors de la libération du territoire national.

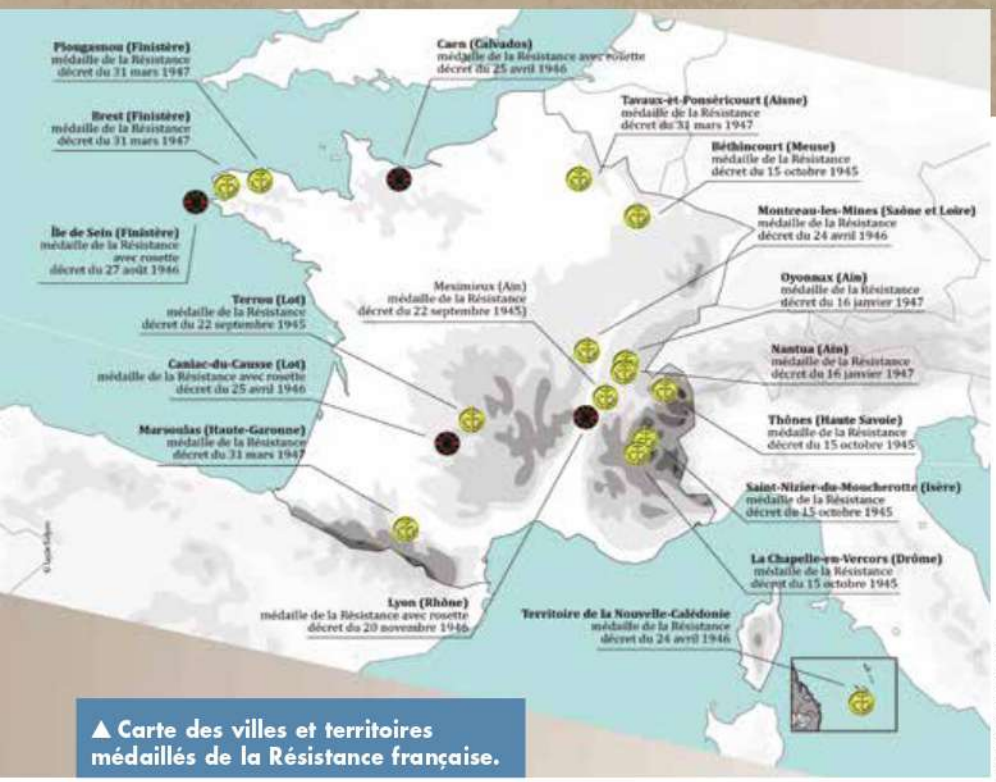

▲ **Carte des villes et territoires médaillés de la Résistance française.**

© Réalisation Lucie Lelyon

La résistance dite de sauvetage est récompensée par l'attribution de la médaille de la Résistance à deux communautés religieuses : l'**abbaye de Timadeuc** dans le Morbihan (décret du 3 janvier 1946) et la **communauté des Sœurs de Niederbronn** en Alsace annexée (décret du 24 avril 1946). Ces religieux ont caché, nourri, habillé et guidé des aviateurs alliés tombés en France, des prisonniers évadés, des réfractaires au Service du Travail Obligatoire et des résistants menacés.

Le milieu hospitalier s'est aussi mobilisé pour apporter aide et assistance. Les premiers actes de résistance ont consisté avant tout à offrir un asile provisoire à des personnes recherchées. C'est pour cette hospitalité et pour les soins apportés aux blessés et malades du maquis que les **hôpitaux de Saint-Céré et de Cahors** (Lot) se sont vus décerner la médaille de la Résistance française en juillet 1945.

Le renseignement et le sabotage ne sont pas oubliés avec l'attribution de la médaille à **Résistance-PTT**, l'une des composantes de la résistance des agents des PTT (juillet 1945) ainsi qu'à l'association **Résistance-Fer** (mars 1947).

L'attribution de la médaille de la Résistance française à des collectivités civiles a également permis de rendre hommage à l'engagement de certaines catégories professionnelles ou groupes sociaux : les jeunes, les pompiers, les policiers... Certains milieux professionnels ont pu s'engager plus facilement, et dans certains cas de manière collective, du fait de la nature de leurs activités dans des actions de résistance.

Deux établissements scolaires ont été décorés de la médaille de la Résistance française : le **lycée Lalande** de Bourg-en-Bresse (Ain) en octobre 1946 et l'**Université de Strasbourg** repliée à Clermont-Ferrand par décret du 31 mars 1947. Au lycée Lalande, fin 1941, un groupe de résistants se forme dans une classe de seconde et se rattache au mouvement Libération-Sud. En 1942, le groupe, qui comprend une trentaine de membres, procède à la distribution de journaux clandestins. En 1943, ils intègrent les Forces unies de la jeunesse patriotique (FUJP). Le 21 mai 1943, des élèves du lycée Lalande détruisent les fichiers du Service du Travail Obligatoire, retardant ainsi les départs des jeunes en Allemagne. Malgré une vigoureuse répression, des élèves poursuivent la lutte dans les maquis et, dès le Débarquement, accomplissent des missions de sabotage et de harcèlement de l'ennemi. Quinze d'entre-eux ont été tués au combat ou fusillés et une vingtaine ont été déportés.

Les **Scouts routiers de Belfort-clan Guy de Larigaudie** (Territoire de Belfort) se voient remettre la médaille de la Résistance par Edmond Michelet, ministre des Armées, le 21 juillet 1946. Ce groupe de scouts est très actif dans la Résistance : renseignement, distribution de tracts et de journaux clandestins, réception de parachutages d'armes. Après le Débarquement, des scouts-routiers rejoignent les maquis et participent aux violents combats autour de Belfort en novembre 1944. Douze scouts, ainsi que leur aumônier, chef départemental FFI, meurent au combat ou sont déportés.

Deux unités de police se sont vues décerner la médaille de la Résistance française : la **police d'état de la ville d'Alger** en mars 1945 et le **Corps urbain des gardiens de la paix de Nice** (Alpes-Maritimes) en avril 1946. Prévenue du débarquement des troupes alliées en Afrique du Nord, la police d'Alger entre en dissidence dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942 et s'oppose à ceux qui voudraient lui faire échec. Les gardiens de la paix de Nice organisent, quant à eux, un groupe de résistance dans le courant de l'année 1942. Ils font du renseignement en lien avec le réseau Ajax et constituent des stocks d'armes qui leur permettront de prendre une part essentielle dans les combats de la libération de Nice le 28 août 1944.

Des **sapeurs-pompiers de Belfort** décident d'agir contre l'occupant dès novembre 1940. Grâce aux autorisations de circulation de nuit dont ils bénéficient, ils diffusent dans les boîtes aux lettres tracts et journaux clandestins, assurent des transports d'armes, participent à des actions de sabotage ainsi qu'à l'évacuation de réfractaires au Service du Travail Obligatoire vers la frontière suisse. Une vingtaine de sapeurs-pompiers ont rejoint en 1944 les maquis de la région.■

(1) Télégramme du général de Gaulle, 12 mars 1942 (Ordre de la Libération).
(2) Lettre du chef d'escadrons Hettier de Boislambert à l'intendant militaire, Londres, 4 mai 1943 (Ordre de la Libération).
(3) Note n°29/EMP du 19 juillet 1942 (Ordre de la Libération).
(4) Hormis Sicé, étaient présents à cette réunion : le gouverneur de Saint Mart représentant le commissariat national aux Colonies, Jacques Paris représentant le commissariat national aux Affaires étrangères, le capitaine Pompéi représentant le commissariat national de l'Air. Le Capitaine Benit, représentant le commissariat national à la Guerre et le commandant Chabeaudoin représentant le commissariat national à la Marine s'étaient fait excuser. SHD MV TTC 38.
(5) « Observations des commissaires » (Ordre de la Libération).
(6 à 9) Courrier de l'aspirant Salmon au chef d'escadrons de Boislambert, Londres, 11 janvier 1944 (Ordre de la Libération).
(10) Lettre de Geoffroy de Courcel à M. Balthazard, secrétaire de la commission d'attribution de la médaille de la Résistance, 18 mars 1944 (Archives nationales 3AG1 271).
(11) « René Fanget » *in* DVD-ROM *La Résistance dans la Drôme*, AERI, 2004.

Pour en savoir plus

- En 14 panneaux, l'exposition « La médaille de la Résistance française » retrace les conditions de la création de cette décoration emblématique. Elle explique la volonté du général de Gaulle de récompenser les différentes composantes de la société française engagées dans la Résistance à titre individuel ou collectif. Elle permet également de montrer la diversité des formes d'engagement et des parcours de celles et ceux qui ont rejoint la Résistance intérieure ou la France libre. Cette exposition peut être prêtée gratuitement sur simple demande auprès de la Fondation de la Résistance ou de l'ANDMRF. Toutes les informations sur ce prêt sont disponibles dans la rubrique « Expositions » de notre site internet.
- Le Musée de la Résistance en ligne propose depuis février 2013 une exposition virtuelle dédiée à la médaille de la Résistance française.

Les avatars de la médaille de la Résistance avec rosette

Par Fabrice Bourrée

Créée par une ordonnance du Comité national français le 9 février 1943, la médaille de la Résistance française a vu les conditions de son attribution étendues par une ordonnance du 7 janvier 1944 du Comité français de Libération nationale, pour qu'elle puisse être décernée à tous les résistants, sans distinction d'origine.
Mais, il apparaît alors qu'une récompense unique n'est plus suffisante pour permettre de reconnaître des mérites de valeur souvent inégale. En effet, maintenir la médaille de la Résistance française au niveau très élevé qu'elle avait en 1944 aboutirait *« à laisser sans récompense les faits de résistance secondaires, mais qui n'en restent pas moins très méritoires*[1]*»*.

À l'origine conçue sans grade, la médaille de la Résistance connaît juste après la guerre une évolution avec la création de la médaille de la Résistance avec rosette par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Ceux qui ont déjà reçu la médaille de la Résistance sont susceptibles de recevoir ce nouveau titre. Au total, 4571 individus se sont vus décerner cette décoration par décret.

Le 27 novembre 1944, la commission nationale de la médaille de la Résistance française émet le vœu que soit étudiée la création d'une médaille commémorative de la Résistance qui puisse être distribuée plus largement que la médaille de la Résistance française, pour permettre d'éviter toute dévaluation de celle-ci. Le principe de la création de cette nouvelle récompense destinée à ceux dont les actes de résistance méritent d'être reconnus sans toutefois justifier l'attribution de la médaille de la Résistance française ou la croix de la Libération est adopté par la commission dans sa séance du 15 décembre 1944.

Le 16 janvier 1945, le colonel Hettier de Boislambert rend compte à la commission de la conversation qu'il a eue avec le général de Gaulle concernant la création d'une nouvelle récompense d'un niveau inférieur à celui de la médaille de la Résistance française. Le général de Gaulle a toutefois suggéré de créer deux échelons à la médaille de la Résistance au lieu d'introduire une nouvelle distinction. C'est finalement cette solution qui est retenue. Le Général envisage par ailleurs que tous les titulaires de la médaille de la Résistance française jusqu'à la date de la création de ce nouvel échelon soient incorporés dans l'échelon supérieur.

S'ouvre alors une discussion entre les membres de la commission pour fixer les premières dispositions à prendre au sujet de ce nouvel échelon de la médaille de la Résistance. Lors de cette séance du 7 février 1945, les membres se mettent d'accord sur deux points : le choix des deux échelons de la médaille (médaille de la Résistance de première classe et médaille de la Résistance) et la marque distinctive de la médaille de la Résistance de première classe (une rosette moitié noire, moitié rouge apposée sur le ruban).

Contrairement à ce que parait désirer le général de Gaulle, la commission émet le vœu qu'il soit procédé à une révision rapide des titulaires existants ; il a été suggéré, qu'il y avait un certain nombre de cas qui avaient peut-être été jugés avec trop d'indulgence avant qu'une doctrine ne soit établie quant à l'attribution de la médaille de la Résistance permettant de classer certains titulaires au second échelon.

Musée de l'Ordre de la Libération

André Moulinier, Compagnon de la Libération (décret du 17 novembre 1945), médaillé de la Résistance avec rosette.

Le projet établissant deux échelons à la médaille de la Résistance française est soumis au Conseil de l'Ordre de la Libération en février 1945. Les membres du Conseil, après discussion, proposent que les titulaires de la médaille de la Résistance française soient répartis en « Officiers de la Résistance » et « Médaillés de la Résistance » d'après l'ordre de grandeur de leurs mérites.

Au cours de la séance du 1er mars 1945, la commission nationale de la médaille de la Résistance française arrête un texte pour le projet d'ordonnance à présenter à l'approbation du général de Gaulle. Il est alors décidé que ce qui déterminerait l'attribution de l'un ou de l'autre échelon serait, selon les termes même du projet d'ordonnance, *« l'importance des services rendus et la gravité des risques courus »*. La date à laquelle ces services ont été rendus ne doit pas être un facteur déterminant. Toutefois, il est établi qu'à partir du printemps 1944, seuls des cas très exceptionnels seraient pris en considération.

Le texte de l'ordonnance est adopté lors de la séance du 8 mars 1945 : ceux qui se verront attribuer le premier échelon deviendront « Officiers de la Résistance », ceux qui se verront attribuer le second échelon seront « Médaillés de la Résistance ».

Saisi du projet d'ordonnance, le comité juridique du Gouvernement provisoire de la République française présidé par René Cassin émet un avis favorable le 26 avril 1945. Il suggère cependant une modification du premier article jugeant le texte initial insuffisant. Selon le texte proposé par le comité, *« Peuvent être nommés Officiers de la Résistance française, ou promus Officiers de la Résistance française, s'ils sont déjà médaillés, ceux qui, dans l'accomplissement des actes visés à l'article 1er de l'ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la Médaille de la Résistance française, se sont signalés par l'importance des services rendus ou par la gravité des risques courus »*.

Mais le projet d'ordonnance fait l'objet d'une objection du ministre de la Justice, François de Menthon, qui estime difficile de créer des grades pour une distinction qui n'est pas un ordre. Le chancelier de l'Ordre de la Libération, l'amiral Georges Thierry d'Argenlieu, fait savoir au ministre de la Justice que la création de deux grades pour la médaille de la Résistance avait été envisagée à la demande du général de Gaulle. Il demande en outre au ministre de la Justice si le rattachement de la médaille de la Résistance à l'Ordre de la Libération n'est pas suffisant pour que ses objections soient levées.

L'ordonnance sera finalement promulguée le 2 novembre 1945. Depuis cette date, 4571 médailles de la Résistance avec rosette ont été décernées dont 1012 à titre posthume. Sur les 55 collectivités titulaires de la médaille de la Résistance française, 17 le sont avec rosette dont quatre collectivités civiles : radio-Brazzaville, Résistance-Fer, l'Université de Strasbourg et la communauté des sœurs de Niederbron[2]. ■

(1) « Exposé des motifs » accompagnant le projet d'ordonnance, archives de la commission nationale de la médaille de la Résistance française (Ordre de la Libération).
(2) Seule collectivité civile a recevoir la médaille de la Résistance en septembre 1945 transformée en médaille avec rosette par décret du 24 avril 1946.

Une communauté religieuse distinguée de la médaille de la Résistance : les sœurs du Très Saint-Sauveur

Par Bertrand Merle – Association pour des études sur la résistance intérieure des Alsaciens (Aéria)

Parmi les 17 collectivités décorées de la médaille de la Résistance française avec rosette, figurent deux institutions alsaciennes. L'université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand dont les étudiants, les professeurs et le personnel ont subi de plein fouet la répression allemande et la congrégation du Très Saint-Sauveur, dite sœurs de Niederbronn, pour son action à Saales (Bas-Rhin).

Au cœur du massif vosgien, le col de Saales sépare l'Alsace annexée de fait depuis l'armistice de 1940 avec le reste du pays. La commune du même nom est forte d'un millier d'habitants. Au centre du bourg, les sœurs du Très Saint-Sauveur tiennent un établissement de soins. Elles interviennent dans les villages voisins dont certains sont situés dans le département des Vosges, au-delà *« de cette pseudo frontière*[1] *»*. Elles sont trois : la supérieure, sœur Laure, sœur Aloïs et sœur Marie Rosa[2].

Une congrégation dans la tourmente de la guerre

Les sœurs sont connues dans toute l'Alsace depuis le milieu du XIXe siècle après la fondation de la congrégation à Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin) le 28 août 1849 par Élisabeth Eppinger (1814-1867), mère Alphonse Marie en religion. Elles développent des établissements médicaux, assurent des soins à domicile et fondent dès 1853 un hôpital à Mulhouse (Haut-Rhin).

Au lendemain de la mobilisation générale du 1er septembre 1939, les 181 communes alsaciennes proches du Rhin sont évacuées. Du jour au lendemain, 375 000 Alsaciens sont déplacés vers les départements du sud de la Loire ainsi que 300 000 Mosellans.

La supérieure laisse le choix aux sœurs de suivre les patients. Certaines en effet sont d'origine allemande. Celles qui sont parties poursuivent leur travail auprès des malades dans le Limousin, en Dordogne, dans le Lot-et-Garonne, dans les Landes ou encore au pays basque. À la fin de l'été 1940, les sœurs évacuées reviennent avec la population déplacée dans une Alsace désormais sous le joug nazi.

Des pionnières en Alsace

Les prémices de la résistance alsacienne se mettent alors en place. Vers la fin de l'année 1940, les premières filières d'évasion locales pour les prisonniers de guerre français échappés des *Stalags* et des *Oflags* en Allemagne se développent par les vallées vosgiennes vers les départements mitoyens en France occupée ou vers la Suisse.

Saales est sur la route de la liberté. Sœur Marie Rosa détient un laissez-passer transfrontalier. Elle met en place une véritable stratégie dans le contexte des évasions qu'elle fait évoluer au fil des événements. Dans un premier temps, par pure charité chrétienne, elle *« commence à assurer le passage de papiers de famille, de lettres, de colis de ravitaillement ou d'effets* personnels *»*, entre Alsaciens restés sur place et leurs proches, réfugiés en France.

Son métier de garde-malade n'est plus qu'une couverture, *« un camouflage »* de son *« travail de résistance »*. Les *« bonnes volontés de la région se cristallisent »* autour d'elle. Les aides viennent du curé, de l'instituteur, du boulanger, de particuliers, des passeurs très implantés dans la vallée de la Bruche ou encore de gendarmes français des Vosges lorsque les autorités nazies suppriment son laissez-passer en 1941.

Dès l'été 1940, lorsqu'arrivent des prisonniers de guerre évadés pris en charge par des filières d'évasion, les sœurs *« les hébergent deux jours s'il le faut »* et *« préparent les passages »*. Les passeurs risquent leur vie en cas d'arrestation.

DR

Sœur Marie Rosa.

Sœur Marie Rosa sait jouer des rivalités entre les soldats de la *Wehrmacht* arrivés au moment de l'armistice, les douaniers venus plus tard, puis les huit membres de la *Gestapo*. Elle manipule ces gens, *« les oppose »*. Ses armes: son métier d'infirmière, sa foi dans l'aide au prochain, ses convictions patriotiques. *« Elle sut compromettre les gardes allemands en leur procurant du ravitaillement ou en les soudoyant »*. Mais aussi, *« elle acquit même la reconnaissance de certains agents de la* Gestapo *en les soignant.* […] *Les soldats* [de la Wehrmacht] *pouvaient difficilement ignorer sa véritable occupation. »* Le schnaps, les poulets, les jambons, des légumes, favorisent bien des complicités.

Une stratégie qui évolue en même temps que le contexte alsacien

Après le décret du 25 août 1942[3] qui impose l'incorporation de force, les jeunes Alsaciens remplacent petit à petit les soldats français prisonniers de guerre évadés dont le flux se raréfie après le démantèlement de la plupart des filières d'évasions alsaciennes. Sœur Marie Rosa et ses collègues redoublent d'imagination afin de venir en aide à ces jeunes Français incorporés de force principalement sur le front de l'Est face à l'Armée rouge. Ces dispositions illégales concernent 130 000 Alsaciens-Mosellans. 40 000 d'entre eux meurent ou sont considérés disparus.

De jeunes réfractaires sont cachés dans des fermes autour de Saales. Ce qui implique que leurs familles au sens large sont susceptibles d'être incarcérées ou déportées. Sœur Marie Rosa met alors au point un ingénieux système de fausses adresses en Allemagne. *« Elle faisait écrire par l'intéressé des lettres adressées à la famille en les faisant poster par ses obligés dans une ville industrielle allemande. De sorte que le contrôle postal avait la preuve que le soupçonné travaillait pour le* Reich *»*. Elle est arrêtée, mais parvient à déjouer l'interrogatoire de la *Gestapo* locale.

La stratégie change une nouvelle fois à partir de 1944. Des miliciens français arrivent depuis Saint-Dié (Vosges) et tentent d'infiltrer les filières qui agissent toujours. La frontière ne peut plus être franchie. Sœur Marie Rosa et ses collègues développent alors une technique pratiquée par le milieu médical alsacien à cette période. Une injection permet de rendre malade pour quelque temps…

Le mémoire de proposition[4] porté par la Première armée française dès 1945 contient une note manuscrite du général Jean Touzet du Vigier, gouverneur militaire de Strasbourg: *« Très spécialement appuyé non seulement en raison du mérite exceptionnel des sœurs de Niederbronn, mais aussi pour le retentissement que cette distinction aura en Alsace. »* ■

(1) Les passages entre guillemets sont tirés du mémoire de proposition conservé à Paris à l'Ordre de la Libération-commission nationale de la médaille de la Résistance française.

(2) Les religieuses de Saales sont citées dans le texte avec leur nom en religion. Il s'agit d'Isabelle Henry, sœur Laure née le 27 septembre 1872 à Lièpvre (Haut-Rhin); Philippine Kreb, sœur Aloïs née le 26 novembre 1903 à Zinswiller (Bas-Rhin); et Anna Oswald, sœur Marie Rosa, née le 5 décembre 1902 à Lambach (Moselle).

(3) Les jeunes alsaciens sont soumis au *Reichsarbeitsdients* (RAD) travail obligatoire en Allemagne depuis le 8 mai 1941 puis au *Kriegshilfsdienst* (KHD) et enfin à l'incorporation de force dans l'armée allemande.

(4) Le mémoire de proposition indique que le décret d'attribution est daté du 6 septembre 1945 avec publication au *Journal officiel* le 12 septembre. Le décret d'attribution de la rosette date du 24 avril 1946 avec une parution au *JO* du 17 mai 1946.

La commission nationale de la médaille de la Résistance française d'hier à aujourd'hui *Par Fabrice Bourrée*

Instituée par l'article 3 du décret n° 774 du 9 février 1943, la commission de la médaille de la Résistance française est chargée d'examiner les titres des candidats dont les dossiers lui sont transmis par les commissaires nationaux intéressés, puis de formuler un avis. Installée à Londres puis à Alger et enfin à Paris, elle doit vérifier, recouper les informations reçues, retrouver si possible le vrai nom d'un médaillé connu sous son nom de guerre, et cela sans pouvoir accéder aux états-civils des communes.

Une commission née en 1943

Désignés par le décret n° 909 du 6 avril 1943, les premiers membres de la commission ont été le commandant Claude Hettier de Boislambert, nommé président, Antoine Bissagnet, administrateur adjoint des colonies, représentant du commissaire national aux colonies, Jacques-Émile Paris, représentant du commissaire national aux Affaires étrangères et le commandant Pierre Brossolette, représentant du commissaire national à l'Intérieur et au Travail.

Dans un courrier du 16 mars 1944 adressé à Geoffroy de Courcel, directeur-adjoint du cabinet du général de Gaulle à Alger, le commandant Hettier de Boislambert expose la situation des commissions siégeant à Londres et Alger. Il appartient à cette commission d'adresser à celle d'Alger toutes les *propositions « qui lui seront soumises et qui paraîtront acceptables »*. Les propositions soumises repassent alors devant la commission d'Alger qui donne elle-même son avis. Dans cette lettre, de Boislambert propose que la chancellerie de la médaille de la Résistance soit installée à Alger mais que des *« doubles des décrets signés et copies des comptes-rendus des délibérations de la commission d'Alger*[1] *»* soient communiqués à Londres.

Le nombre de membres de la commission est augmenté par décret du 13 avril 1944 pris à Alger, et l'on imagine aisément que le déroulement de la guerre oblige souvent le général de Gaulle à procéder à de nouvelles nominations afin de remplacer les commissaires qui, comme Pierre Brossolette, sont tombés à l'ennemi.

Après la Libération, l'initiative de proposition d'attribution de la médaille de la Résistance a été largement confiée aux organes liquidateurs des mouvements, réseaux et autres unités de la Résistance avant présentation des dossiers par les ministres concernés. La commission a alors poursuivi l'examen de ces dossiers et la formulation d'avis.

Par décision du général de Gaulle, les services de la médaille de la Résistance française sont rattachés à la chancellerie de l'Ordre de la Libération depuis 1966.

Les attributions actuelles

Les demandes d'attribution de la médaille de la Résistance sont forcloses par décret du 16 janvier 1947. Par ailleurs, la médaille de la France libérée, instituée en 1947 pour prendre le relais de la médaille de la Résistance française, a cessé d'être attribuée en vertu du décret du 2 avril 1957.

De nos jours, la médaille de la Résistance française peut cependant encore être décernée à titre posthume aux résistants, Français libres et combattants étrangers morts pour la France. La commission, présidée par le délégué national de l'Ordre de la Libération, est consultée par le ministère des Armées pour chaque dossier de demande d'attribution. La dernière promotion publiée au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 9 octobre 2020 comprend huit récipiendaires à titre posthume (quatre fusillés et quatre déportés morts pour la France). Au cours des dernières années, une quarantaine de médailles ont ainsi été attribuées.

© Ordre de la Libération

▲ 9 février 2019, au musée de l'Ordre de la Libération, cérémonie de remise de la médaille de la Résistance française à des descendants de résistants morts pour la France.

Entourés de résistants titulaires de la médaille de la Résistance française dont Jean Mahieu-Villars et Pierre Morel, et de représentants des collectivités médaillés, de jeunes enfants descendants de Joseph Philippe, André Gondet et Alain Demeurisse reçoivent cette même distinction décernée à titre posthume à leurs aïeux.

Un centre de ressources consacré aux médaillés de la Résistance

Depuis la parution de l'*Annuaire des médaillés de la Résistance française* édité au début des années 1950, rien n'avait été entrepris pour favoriser les recherches biographiques. Réalisé par l'association nationale des médaillés de la Résistance française, cet annuaire donne le nom du récipiendaire, son état-civil, son grade (médaille ou rosette), la date du décret d'attribution et la date de parution au *Journal officiel* .

La commission nationale est seule habilitée à détenir et à gérer le fichier et les dossiers individuels des médaillés. Elle reçoit les demandes de renseignements concernant les titulaires de la médaille de la Résistance et met tout en œuvre pour permettre aux familles et aux chercheurs d'accéder à ses archives. C'est ainsi qu'après plusieurs années de travail, la liste nominative des 65 012 médaillés a été mise en ligne sur le site de l'Ordre de la Libération et sur le site « Mémoire des Hommes » (ministère des Armées) en mai 2019. Cette liste a été établie à partir des archives détenues par la commission nationale de la médaille de la Résistance française et conservées à l'Ordre de la Libération en l'Hôtel national des Invalides. Hormis la recherche sur un médaillé précis, elle permet d'effectuer des requêtes croisées à partir de nombreux critères : sexe, année de naissance, attribution à titre posthume, médaille avec ou sans rosette, lieu de naissance (pays, département ou ville). Cette base fournit donc un outil essentiel pour toute recherche historique ou sociologique sur les médaillés de la Résistance française. En 2019, l'Ordre de la Libération a également mis en place une « commission archives » dont l'objectif est de localiser les dossiers des médaillés de la Résistance française à titre posthume qui ne figurent pas dans les fonds d'archives de la chancellerie de l'Ordre de la Libération (période 1950-1962) et de contribuer à favoriser l'étude historique des médaillés de la Résistance française. Cette commission comprend des représentants du Service historique de la Défense, de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et de la Fondation de la Résistance. La Fondation de la Résistance apporte également son expertise dès qu'elle est sollicitée par le secrétaire de la commission.

La commission nationale bénéficie enfin du soutien de l'Association nationale des descendants des médaillés de la Résistance française créée le 26 mai 2018 afin de pérenniser la mémoire des médaillés de la Résistance française et l'histoire de leur engagement. En appui aux actions de mémoire conduites par l'Ordre de la Libération, cette association a pour objectif de recueillir auprès des familles des médaillés des renseignements et des archives pour nourrir l'histoire des parcours des médaillés de la Résistance française[2]. ■

(1) Archives nationales, 3AG1 271.

(2) Pour contacter l'Association nationale des descendants des médaillés de la Résistance Française : contact@andmrf.fr